

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Nycote 7-11 Blue

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Nycote 7-11 Blue

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant : Nycote Laboratories Corporation  
12750 Raymer St., Bldg. A-3  
North Hollywood, California 91605  
Tel: 1-(818)-764-8177

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sales@nycote.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ChemTel  
1-813-248-0585  
1-800-255-3924

Heures ouvrables : (24/7)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

##### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10  
Carc. Cat. 2; R45  
Repr. Cat. 3; R63  
Xn; R48/20, R65  
Xi; R38  
R67

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Peut provoquer le cancer. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.


Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



## SECTION 2: Identification des dangers

<b>Mention d'avertissement</b>	: Danger
<b>Mentions de danger</b>	: Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b><u>Conseils de prudence</u></b>	
<b>Prévention</b>	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
<b>Intervention</b>	: P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
<b>Stockage</b>	: P235 - Tenir au frais.
<b>Élimination</b>	:
<b>Symbole(s) de danger</b>	: 
<b>Indication de danger</b>	: Toxique
<b>Phrases de risque</b>	: R10- Inflammable. R45- Peut provoquer le cancer. R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R48/20- Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R65- Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Conseils de prudence</b>	: S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S23- Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
<b>Ingrédients dangereux</b>	: Toluène 2-Nitropropane
<b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>	: Sans objet.
<b><u>Exigences d'emballages spéciaux</u></b>	
<b>Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants</b>	: Sans objet.
<b>Avertissement tactile de danger</b>	: Sans objet.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Sans objet.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Sans objet.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Alcool éthylique	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	50-75	F; R11	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[2]
Toluène	CE: 203-625-9 CAS: 108-88-3 Index: 601-021-00-3	20-25	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
2-Nitropropane	CE: 201-209-1 CAS: 79-46-9 Index: 609-002-00-1	7-25	R10 Carc. Cat. 2; R45 Xn; R20/22	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 1B, H350	[1]
Phénol	CE: 203-632-7 CAS: 108-95-2 Index: 604-001-00-2	0.1-1	Muta. Cat. 3; R68 T; R23/24/25 Xn; R48/20/21/22 C; R34	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 1, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400	[1] [2]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

## SECTION 4: Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou le centre anti-poison.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou le centre anti-poison.
- Protection des sauveteurs** : Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide inflammable.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. **Stocker entre les températures suivantes: 65°F (18.33°C) et 80°F (26.67°C). Protéger contre le gel.**

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Alcool éthylique	<b>INRS (France, 12/2007).</b> VLE: 9500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 5000 ppm 15 minute(s). VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 1000 ppm 8 heure(s).
Toluène	<b>INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau.</b> VLE: 384 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 100 ppm 15 minute(s). VME: 192 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
Phénol	<b>INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau.</b> VME: 7.8 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 2 ppm 8 heure(s). VLE: 15.6 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 4 ppm 15 minute(s).

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité de douches oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Caoutchouc naturel (latex).
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par la MSHA/NIOSH ou l'équivalent.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Bleu.
- Odeur** : Alcoolisée. [Faible]
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : 77°C
- Point d'éclair** : Vase ouvert: 21°C [Cleveland.]
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : 0.013 kPa [20°C]
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.89

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et alcalis.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Toluène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	49 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
2-Nitropropane	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	12070 mg/m <sup>3</sup>	1 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	565 mg/kg	-
Phénol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	316 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	630 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	669 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	317 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool éthylique	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
Toluène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
2-Nitropropane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
Phénol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

**Peau** : Applicable.

**Yeux** : Applicable.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

**Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Généralités** : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Peut provoquer des effets tératogènes d'après des données sur des animaux.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/L Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Toluène	Aiguë CL50 25500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Artemia franchiscana - Larves	48 heures
	Aiguë CL50 42000 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC <6.3 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 12500 ug/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 6000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 15.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
2-Nitropropane Phénol	Aiguë CL50 5500 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin - 1 g	96 heures
	Chronique NOEC 28000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 <210000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 61.1 ug/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - 4 à 7 jours	96 heures
	Aiguë CE50 10 ppm Eau de mer	Plantes aquatiques - Macrocyctis pyrifera - Jeune	4 jours
	Aiguë CL50 1500000 ug/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	72 heures
	Aiguë CL50 800 ug/L Eau de mer	Crustacés - Archaeomysis kokuboi - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 3000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 1.75 ug/L Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Larves - 8 mm	96 heures
	Chronique NOEC 2200 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Remarques** : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Alcool éthylique	-0.32	-	faible
Toluène	2.69	-	faible
2-Nitropropane	0.93	-	faible
Phénol	1.46	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Sans objet.

**vPvB** : Sans objet.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.





**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Alcool éthylique, Toluène)	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Alcool éthylique, Toluène)	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Alcool éthylique, Toluène)	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Alcool éthylique, Toluène)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3 	3 	3 	3 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Oui.	Non.	Non.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	<u>Dispositions particulières</u> 640 (D)  <u>Code tunnel</u> (D/E)	-	-	-

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationSubstances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Réserve aux utilisateurs professionnels.  
applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.**Substances chimiques sur liste noire** : Non inscrit**Substances chimiques sur liste prioritaire** : Référencé**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air** : Non inscrit**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau** : Non inscrit

**SECTION 15: Informations réglementaires**

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
Toluène	-	-	Repr. Cat. 3; R63	-
2-Nitropropane	Carc. Cat. 2; R45	-	-	-
Phénol	-	Muta. Cat. 3; R68	-	-

**Réglementations nationales**

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Toluène	Limites d'exposition professionnelle - France	toluène	Repro. R3	-

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : éthanol 84  
toluène 4bis, 84

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Flam. Liq. 2, H225  
Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H332  
Skin Irrit. 2, H315  
Eye Irrit. 2, H319  
Carc. 1B, H350  
Repr. 2, H361d  
STOT SE 3, H336  
STOT RE 2, H373  
Aquatic Acute 1, H400

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## SECTION 16: Autres informations

H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: Acute Tox. 1, H330	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 1
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 1B, H350	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Muta. 2, H341	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Repr. 2, H361d	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Foetus] - Catégorie 2
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

### Texte intégral des phrases R abrégées

: R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R68- Possibilité d'effets irréversibles.
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R23/24/25- Également toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22- Également nocif par inhalation et par ingestion.
R48/20- Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R48/20/21/22- Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R65- Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R38- Irritant pour la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

: F - Facilement inflammable
Carc. Cat. 2 - Cancérogène Catégorie 2
Muta. Cat. 3 - Mutagène Catégorie 3
Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3
T - Toxique
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant

## SECTION 16: Autres informations

### Historique

Date d'édition : 15/05/2011

(dd/mm/yyyy)

Date de la précédente édition : 01/08/2010

Version : 2

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Dr. Luc Séguin, PhD chemist, 25 years as a professional in regulatory compliance



Global - Multilingual authoring services for all regulatory documents



Optimizing your company's GHS deployment



KMK Regulatory Services Inc. Tel : +1-888-GHS-7769 (447-7769)/+1-450-GHS-7767 (447-7767); Services Réglementaires KMK Inc.  
www.kmkregservices.com

14/14